

Épagneul (breton)

Le standard de la race décrit un idéal quant aux caractéristiques, au tempérament et à l'apparence d'une race et assure qu'un chien peut remplir son but initial. Les éleveurs et les juges doivent être conscients qu'ils doivent accorder la priorité à des chiens qui sont en santé et sains de corps et d'esprit.

Origines et rôle

Descendant tout probablement des «chiens de Oysel qui couraient sur le terrain à l'envoi d'un épervier» et qui, au Moyen-âge, furent appelés « épagneuls ». L'épagneul breton appartient aux petites races de chiens d'oiseaux qui se tapissent sous le filet du chasseur et qui, avec le temps, sont devenus les chiens d'arrêt que nous connaissons aujourd'hui. Dans la province française de Bretagne, ce chien s'est adapté à la nature aride de la région et il a acquis les caractéristiques du pays breton - une nature solide et rustique, une endurance à nulle autre pareille et une constitution compacte et ramassée. Ses couleurs étaient le blanc et noir, le blanc et brun, parfois avec un peu d'orange ou même tricolore. Ils étaient des chasseurs mortels et étaient très efficaces pour la chasse à la volaille et le pistage du lièvre et du lapin. Au cours de la seconde moitié du siècle dernier, les croisements avec des chiens anglais introduits sur le continent par des lords venus chasser la perdrix et la bécasse ont apporté une heureuse amélioration de leur odorat et de leur allure.

Aspect général

Chien compact, trapu, de taille moyenne, offrant l'apparence et l'agilité d'un animal qui peut couvrir beaucoup de terrain. Fort, vigoureux, énergique et aux mouvements rapides. Sans être frêle, il n'est jamais toutefois trop charpenté au point d'être gauche dans ses mouvements. Rusticité sans maladresse, voilà ce qui caractérise l'animal. Il est si haut sur pattes que sa taille au garrot est égale à la longueur de son corps. Ce chien ne possède pas de queue ou s'il en possède une elle ne fait pas plus de 10 cm (4 po) de longueur.

Taille

Poids: entre 13,5 et 18 kg (30 et 40 lb).

Hauteur: de 45 à 52 cm (17 ½ à 20 ½ po) mesuré du sol au point le plus haut du dos, c'est à dire au garrot.

Robe

Poils dense, plat ou ondulé, jamais bouclé et jamais soyeux. Peu de franges. Peu de frange à l'oreille. Pas de grande frange aux pattes antérieures et postérieures. Peau fine et assez lâche. La peau lâche roule sous l'effet des ronces et des branches, ce qui permet de mieux résister aux écorchures. Mais il ne faut pas qu'elle soit si flasque qu'elle forme des « poches ».

Couleur

Couleur orange foncé et blanc ou foie et blanc ou tricolore. Le chien tricolore est foie et blanc avec les marques classiques orange sur les sourcils, le museau et les joues ainsi qu'à la face interne des oreilles et sous la queue. Les petites taches sur la partie inférieure des membres peuvent être orange. Tout ce qui dépasse les limites de ces marques doit être sévèrement pénalisé. Des mouchetures sont souhaitables mais pas au point de former des patrons de poils à deux couleurs (de type « belton »). Robes rouannées ou diverses combinaisons d'orange ou de foie sont admises. Les couleurs orange et foie se retrouvent dans les robes à deux couleurs ou à plusieurs couleurs bien distinctes. Les couleurs délavées ou estompées ne sont pas souhaitables.



Défauts : Le poil long, bouclé ou soyeux est un défaut. Toute tendance à trop de franges doit être sévèrement pénalisée car elles sont indésirables chez un chien de chasse qui doit affronter les ronces et les broussailles.

Tête

Crâne de longueur moyenne [environ 13 cm (5 po)], arrondi, très légèrement triangulaire, mais toujours uniforme. Largeur pas aussi importante que la longueur [environ 11 cm (4 ½ po)], pas de largeur excessive donnant un aspect lourd ni si étroit qu'il semble profilé. Stop assez marqué bien qu'en pente douce. Ligne médiane peu apparente. Crête occipitale évidente seulement au toucher. Parois latérales bien arrondies. L'épagneul breton ne doit jamais avoir une tête en forme de pomme ni un stop trop marqué. [Les dimensions du crâne sont pour un chien de 50 cm (19 ½ po) de hauteur au garrot]. **Museau** de longueur moyenne correspondant aux deux tiers environ de la longueur du crâne si on mesure sa longueur de la truffe au stop, et celle du crâne de la crête occipitale au stop entre les yeux. Museau effilé à la verticale et à l'horizontale en approchant des narines. Museaux busqués ou concaves non souhaitables, jamais larges, ni lourds, ni pointus. **Truffe**: narines bien ouvertes pour permettre de grandes respirations et un odorat convenable à grandes vitesses. Jamais luisante. **Couleur**: s'appareillant à la couleur la plus sombre du corps selon que le chien est orange et blanc ou foie et blanc. Un nez foncé et la pigmentation sont admis chez le chien orange et blanc. **Gueule**: lèvres fines et serrées contre le museau, la lèvre supérieure recouvrant la mâchoire inférieure tout juste pour dissimuler l'inférieure. Lèvres sèches pour que les plumes n'y collent pas. Incisives bien adaptées les unes aux autres. Côté interne des incisives supérieures en contact avec côté externe des incisives inférieures permettant d'avoir les dents serrées bien en cisaille. **Yeux** bien enfoncés dans la tête. Bien protégés des ronces par de bonnes arcades sourcilières et zygomatiques. Crâne bien ciselé sous les yeux, de façon à ce que la paupière inférieure ne soit pas en retrait ou ne forme pas une pochette ou cavité où les graines, les saletés et les brindilles pourraient s'accumuler: les juges s'en assureront en penchant la tête de l'animal pour voir si la paupière ne s'éloigne pas de l'oeil. Yeux foncés souhaitables mais ambre pâle non pénalisés. **Oreilles** attachées haut, au-dessus du niveau de l'oeil. Courtes et en forme de feuille plutôt que pendantes, atteignant presque le milieu de museau. Doivent être à plat et collées sur la tête; bout légèrement arrondi. Bien garnies de poil dense relativement court, avec pratiquement pas de frange. **Défauts**: Les narines étroites doivent être pénalisées. Un nez papillon et un nez bicolore doivent être sévèrement pénalisés. Le chien qui bave doit être sévèrement pénalisé. Les babines pendantes aux commissures doivent être sévèrement pénalisées. Prognathisme supérieur ou inférieur à pénaliser sévèrement. Les yeux proéminents ou exorbités doivent être pénalisés car c'est une faute sérieuse chez le chien de chasse qui doit traverser les buissons épineux. Les yeux clairs qui paraissent méchants doivent être sévèrement pénalisés.

Cou

Cou De longueur moyenne, ne permettant pas tout à fait au chien de toucher le sol avec la truffe sans plier les pattes. Absence de peau lâche sous la gorge, ce qui ne constitue toutefois pas un défaut majeur sauf si elle forme un fanon. Fort sans toutefois donner l'impression d'être musclé. Bien inséré entre des épaules obliques. Jamais concave ni cou de brebis.

Membres antérieurs

Omoplates pas trop proéminentes ni trop distantes l'une de l'autre, tout au plus distantes d'une largeur de deux pouces humains ou moins. Ce chien est légèrement plus haut au garrot qu'aux hanches. Épaules obliques et musclées. L'omoplate et le bras (humérus) forment un angle de près de 90 ° lorsqu'on les mesure de la limite supérieure de l'omoplate (garrot) à la jonction avec le bras et, de là, du point du coude le plus près des côtes.

Des épaules droites ne permettraient pas une amplitude de foulée suffisante. Vues de face, les pattes antérieures sont perpendiculaires au sol sans être aussi distantes que dans le cas des chiens aux épaules fortes. Les coudes et les pieds ne tournent ni vers l'intérieur ni vers l'extérieur.

Vues de côté, elles sont pratiquement perpendiculaires aux paturons. Paturon légèrement oblique permettant une foulée amortie. Pas aussi droit que chez les terriers. Os des pattes nets, gracieux, mais pas trop fins. Il faut rechercher la robustesse et la souplesse. Hauteur aux coudes approximativement égale à la distance du coude au garrot. **Défauts:** Les métacarpes affaiblis sont un sérieux défaut. Une ossature très lourde est autant un défaut que des pattes trop fines.

Corps

Longueur approximativement égale à la hauteur mesurée au garrot. La longueur du corps se mesure de la pointe du poitrail à la pointe de la fesse. Dos court et droit. Légère inclinaison du sommet du garrot à la racine de la queue. Dos jamais creux, en selle ou convexe (arqué). Poitrine profonde atteignant le niveau des coudes. Jamais trop large ni trop arrondie de manière à gêner la position des os des épaules et des coudes, ce qui entraîne un mouvement d'aviron (le chien fauche) et cause souvent des blessures attribuables au frappement des coudes contre les côtes. Côtes bien cintrées, la profondeur ainsi que la largeur de la poitrine permettant d'avoir une bonne cavité cardiaque. Rein court et fort.

Lorsque l'animal est en mouvement, le rein ne doit pas se déplacer latéralement; cela entraîne un mouvement en zigzag du dos et constitue une perte d'énergie. Distance courte de la dernière côte à la cuisse supérieure, environ trois ou quatre largeurs de doigt. Croupe légèrement fuyante (légère chute des hanches à la racine de la queue). Flancs arrondis et presque pleins sans être rétractés ni gras et tombants. **Défauts:** Un corps long constitue un défaut sérieux. Les poitrines étroites ou plates sont une faute. Les hanches étroites ou faibles sont une faute.

Membres postérieurs

Larges, forts et musclés, avec cuisses puissantes et grassetts (genoux) bien inclinés, créant une hanche bien rentrée dans le rein et un angle prononcé nécessaire à une propulsion puissante lorsque l'animal est en mouvement. Cuisses bien pourvues de franges sans excès, à mi-chemin vers le jarret. Grassetts bien fléchis. Grasset est le terme généralement utilisé pour l'articulation du genou. Si l'angle formé par les os des pattes supérieures et inférieures est droit, la propulsion fait défaut car la foulée des pattes postérieures n'est pas assez longue. Toutefois il ne faut pas que le grasset soit trop fléchi et que la pointe de jarret soit déportée loin derrière l'animal. Puisque certains facteurs difficiles à détecter à l'oeil nu peuvent assurer au chien une bonne propulsion, avant de pénaliser un épagneul breton à grasset droit, le juge doit l'avoir vu de côté en course. Lorsque l'animal trotte, son pied postérieur doit venir se placer dans l'empreinte ou plus loin que l'empreinte laissée par le pied antérieur.

La pointe du grasset ne doit pas être tournée vers l'extérieur, ce qui produit un chien panard (jarrets de vache ou jarrets en X). Le pied du chien panard est déplacé vers l'extérieur et la propulsion n'est pas dans la direction du mouvement; il y a donc perte d'amplitude à chaque foulée. Les jarrets, c'est-à-dire les métatarses postérieurs, doivent être modérément courts et solides et ne se diriger ni vers l'intérieur ni vers l'extérieur; vus de côté, ils doivent être perpendiculaires au sol. Le juge vérifie leur aplomb en exerçant sur eux une pression latérale. Les pieds sont forts, les orteils sont serrés et bien arqués sur des coussinets épais. L'épagneul breton ne se tient pas « sur le bout des orteils ». Ceux-ci sont garnis d'un peu de frange, sans excès. Le pied idéal se situe entre le pied de lièvre et le pied de chat.

Défauts: Un arrière-train trop gras ou fuyant est une faute, les pieds plats, écrasés et coussinets plantaires minces doivent être sévèrement pénalisés.



Queue

Chien peut naître sans queue ou avec une queue très courte. Si la queue est écourtée, la longueur idéale est de 3 à 6 cm (1 à 2 ½ po)- la queue écourtée ne doit pas dépasser 10 cm (4 po). Naturel ou écourtée, placé haut, en fait une extension de la colonne vertébrale à peu près au même niveau.

Défauts

Toutes déviations par rapport aux idéaux susmentionnées doivent être considérées comme un défaut dans la mesure où elles interfèrent avec la santé et le bien-être du chien et le but de la race.

Caractéristiques éliminatoires

- Tout sujet de taille inférieure à 45 cm (17 ½ po) ou supérieure à 52 cm (20 ½ po) sera disqualifié de la compétition.
- Toute présence de noir dans la robe.
- Une truffe si foncée qu'elle apparaît noir.

Nom de race: Épagneul (breton)
Année de reconnaissance: 1934
Année d'effet: Juillet 2019